

SÉANCE extraordinaire

Le 30 août 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 30 août 2016, à 16 h 25, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Richard Duguay, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Marie-Claire Blais et monsieur le conseiller Luc Legresley

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160830.200 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS

ATTENDU QUE la Ville de Chandler désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet de mise à jour du système de réfrigération et autres travaux de réfection au centre sportif Clément Tremblay de Chandler ;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités, volet 2 – Infrastructures collectives ;

ATTENDU QUE ces travaux respectent les critères d'admissibilité du programme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil mandate le directeur général afin de déposer au nom de la Ville de Chandler une demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités-Infrastructures collectives, volet 2 pour les travaux de mise à niveau du système de réfrigération et autres travaux municipaux au Centre sportif Clément-Tremblay de Chandler ;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Chandler;

QUE la Ville s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continus du projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160830.201 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gilles Daraïche propose la levée de l'assemblée à 16 h 29.

VILLE DE CHANDLER

Louisette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier